

# Avis public – Assemblée publique de consultation

Outremont

Montréal



**PROJET DE RÈGLEMENT P-AO-322 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DES ARBRES SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET PUBLIQUE DANS LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OUTREMONT (1168), LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET LES CERTIFICATS (1176), LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1177 ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) NOTAMMENT AFIN DE PROCÉDER À LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Outremont et d'une zone contiguë à l'arrondissement d'Outremont dans les arrondissements de Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Ville-Marie par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

Que lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2016, le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et les certificats (1176), le Règlement de zonage numéro 1177 et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) notamment afin de procéder à la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » (**P-AO-322**).

Ce projet de règlement vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ainsi qu'au document d'accompagnement indiquant la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et aux règlements d'urbanisme. Il vise également à apporter d'autres modifications réglementaires connexes.

**UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** sera tenue, concernant ce projet de règlement, **le lundi 29 août 2016, à 19 heures** à la salle du conseil d'arrondissement, 530, avenue Davaar à Outremont, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 11 août 2016

M<sup>e</sup> Marie-France Paquet, avocate  
Secrétaire de l'arrondissement

